



Comité Technique du CEREMA du 14 avril 2014

Voici les réponses de la direction à notre déclaration liminaire

(http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/140414_CT_CEREMA_declaration.pdf)

Au sujet de la répartition des budgets, le directeur indique ne pas avoir la même interprétation que la CGT concernant les attributions du Comité Technique.

=> Chacun appréciera cette réponse, alors que le budget touche au fonctionnement des directions, point tout à fait du ressort du Comité Technique (cf décret 2011-184 du 15 février 2011). Mais quand on ne veut pas discuter d'un point essentiel, les arguments les plus absurdes sont invoqués !

Au sujet de SIGMA, la secrétaire générale assure qu'il n'y a pas de surcroît de travail, même si tout n'est pas encore opérationnel dans les services.

Pour l'informatique, elle indique qu'il y aura une réflexion en 2014/2015. Elle précise qu'aucune solution ne peut s'appliquer de façon universelle.

=> la CGT exige une information du réseau des informaticiens, pour ne pas modifier les postes qui utilisent des ressources XP (poste pour les essais ; postes avec des logiciels ne fonctionnant que sous XP ...)

Concernant la parution de l'article dans « Route Actualité », le directeur précise qu'il ne maîtrise pas les écrits des journalistes.

=> la CGT lui demande de faire un démenti, tant pour les agents travaillant sur ce sujet que pour nos donneurs d'ordre qui pourraient lire cet article.

Concernant les déplacements, le directeur se dit favorable à ouvrir le sujet de leur indemnisation. Toutefois, il refuse de donner une échéance pour aboutir sur ce sujet.

=> la CGT estime que sans l'objectif d'aboutir rapidement sur ce sujet, le manque à gagner de 4,50 € par repas et de 13 € par nuitée, n'est pas prêt de s'améliorer !

Concernant la Dtec EMF, le rapport d'audit confirme ce qui était déjà connu sur le dépassement de 40% du budget en 2013. Le CEREMA sera très vigilant sur le budget 2014. La perspective de fermeture du site de Bonneuil est toujours d'actualité. Pour le site de Compiègne, le CEREMA a repris le bail pour plus de 7 ans. Il faudra avoir une réflexion sur ce site, dont l'espace est peu utilisé.

=> La CGT se demande si ce service ne constitue pas le laboratoire d'essai pour des opérations de fermetures et immobilières ?

Le directeur indique qu'il faudra effectivement réfléchir à la stratégie immobilière.

Points de l'ordre du jour

0/ le compte rendu du CT du 20 mars n'est pas encore rédigé.

1/ Nouvelle Bonification Indiciaire

Le directeur indique que le CoDir du CEREMA a fixé un cadre.

La CGT a rappelé que la NBI aurait dû être mentionnée dans les fiches de postes du pré-positionnement, afin de permettre aux agents de postuler en toute connaissance de cause !

La CGT constate que ce cadre favorise grandement le siège. Elle déplore que les fonctions de production ne figurent pas dans ce référentiel. Cependant, il est à noter que ce sont les cadre du siège qui en bénéficieront tandis qu'aucun agent de catégorie C ne sera concerné. C'est une contradiction avec la présentation du 20 mars, au cours de laquelle l'administration avait expliqué les contraintes du service « paye » et la pression sur les agents de catégories C.

Par ailleurs, la CGT a dénoncé la scission du sujet entre un cadre au niveau du CEREMA et une attribution locale. Une nouvelle fois, les directeurs pourront se retrancher pour décider qui pourra en bénéficier ! Elle craint que cette répartition des rôles n'aboutisse à une dilution des responsabilités.

Vote :

La CGT n'a pas pris part au vote, il ne lui appartient pas de distribuer des miettes de rémunération.

La CFDT n'a pas pris part au vote, arguant d'un maque de comparatif avant 2013.

FO et UNSA ont voté contre.

Par conséquent, l'avis du comité technique est négatif.

2/ présentation de la réforme du statut des corps de chercheurs

Ce projet concerne, au CEREMA, 53 chercheurs (46 CR et 7 DR). Compte tenu du délai de mise en œuvre, il est probable qu'il n'y aura pas de recrutement en 2014.

La CGT demande que le rattrapage de PSR pour les ex-agents du LCPC, soit confirmé et appliqué au CEREMA. Dans cette perspective, la CGT souhaite une négociation financière avec la tutelle pour prendre en compte cette dépense supplémentaire non prévue.

3/ projet d'arrêtés du CA, du CS et du CST

Bien que ce sujet intéresse les élections de fin 2014 pour lesquelles le directeur refuse une négociation avec les organisations syndicales, alors que la lettre de la ministre de la fonction publique est explicite sur ce point, la CGT a fait part de ses observations.

Elles portent principalement sur le mode de renouvellement des représentants du personnel au Conseil d'Administration et au Comité Scientifique et Technique. La CGT demande que les listes de candidats soient proposées par les syndicats.

=> Un refus du directeur constituerait un déni de démocratie du rôle et de la représentativité des syndicats. A quand la dissolution des syndicats ?

4/ droits et moyens syndicaux

La première réunion se tiendra le 29 avril après-midi sans doute à la Défense.

Dans l'attente, le directeur met en place des moyens transitoire, qui consacre des reculs dans certaines implantations.

=> au nom de l'égalité de traitement, les avancées sociales locales obtenues pour la défense des intérêts des agents sont remis en cause. Il aurait été honnête d'autoriser le schéma le plus favorable dans l'attente d'une négociation !

5/ Effectifs

La CGT demande qu'en plus de l'effectif « agent », les postes vacants soient affichés. Elle

demande aussi que ces postes soient indiqués dans les organigrammes que la direction va transmettre.

Une organisation syndicale demande la liste nominative des agents (nom, prénom, corps et grade, implantation).

La CGT demande ce que signifie le vocable « sous contrat » dans la publication le Bourse Interministériel des Emplois Publics (BIEP) ?

La direction répond que c'est une possibilité, mais qu'il s'agit d'une erreur dans les publications, car il ne s'agit pas de son objectif.

La CGT constate que nous sommes le seul service à publier ainsi les postes et que le recrutement dans le BIEP d'agent sous contrat est tout à fait possible (<http://www.biep.fonction-publique.gouv.fr/common/jobSearch>).

Elle rappelle que les CDD au CEREMA n'ont toujours pas de perspective d'obtenir une CDIisation au CEREMA, puisqu'il n'y a toujours pas eu de discussion pour établir un statut de ces agents.

Le comité technique se réunira les 20 mai et les 25 juin.

Les représentants CGT du personnel au Comité Technique du Cerema

Didier Baton, Dtec TV

Thierry Brendlin, Dtec ITM

Vincent Boulin, Dter SO

Olivier Dupré, Dter NP

Philippe Garcia, Dter NC

Mathieu Jacquot, Dter Est

Jean-Luc Muller, Dter IdF

Bruno Piel, Dter Ouest

Pour rejoindre la CGT, contactez vos représentants ou la boîte syndicale cgt.syndicats.cerema@i-carre.net ou renvoyer le bulletin suivant :

Sans plus tarder, je me syndique

NOM : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

CP : Ville :
.....

Age : Profession :
.....

Service du
Cerema :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
tél. : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr, site : www.cgt.fr